

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juin 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 1908)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE696

présenté par
M. Cellier, rapporteur

ARTICLE 10

À la fin de l'alinéa 34, substituer aux mots :

« différenciés par »

les mots :

« en différenciant ces clients selon leur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification.